Contrat de Saillie et de Pension
MONTBAZILLAC du LIN

Propriétaire (Nom Prénom) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Jument (nom) : _____

N° SIRE : _____

Conditions de monte

- L'étalon fera la monte naturelle en main
- La jument doit-être indemne de la métrite équine contagieuse et à jour de ses vaccinations contre la grippe. La vaccination contre la rhinopneumonie est fortement conseillée.
- Toute jument présentée dans un état insuffisant, présentant des signes de mauvaise santé, des écoulements utérins, d'un comportement dangereux pourra être refusée
- Le propriétaire de la jument reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à la monte naturelle
- Tous les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire de la jument

Conditions de pension

- Pré : 4 euros HT/jour soit 100 euros/mois
- Ponette A/B suitée : 6 euros HT/jour soit 125 euros/mois- Ponette C 175 €/- Ponette D 200€/mois

Conditions de paiement

- 100€ HT/ 110€ TTC - Frais technique saison de monte - Payable à la réservation (réglée ce jour par chèque)
- 300HT/ 330€ TTC- Payable ă la naissance d'un poulain viable ă 48 heures

Fait à _____ , le _____

Le Propriétaire Paul ou Beth Loisil

Ecurie de la Claise - Varennes - 36250 NIHERNE
Téléphone : 02.54.39.43.70 - Portable : 06.32.97.74.30
ecuriedelaclaise@yahoo.fr / www.ecuriedelaclaise.com